



Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Le parcours d'installation des demandeurs d'asile au Québec

Chercheuse principale

Jill Hanley, Université McGill

Cochercheurs

Grace Chammas, UQO; Patrick Cloos, U. de Montréal; Frédéric Dejean, UQAM; Nicole Ives, U. McGill;
Gina Lafortune, UQAM; Xavier Leloup, INRS; Annick Lenoir, U. de Sherbrooke; Lisa Merry, U. de Montréal
Garine Papazian-Zohrabian, U. de Montréal; Damaris Rose, INRS; Cécile Rousseau, U. McGill

Collaborateurs

Mélanie Gagnon, Centre d'expertise sur la santé et le bien-être des demandeurs d'asile et réfugiés (CERDA)
Michaela Hynie, York University, Colin Grey, Queens University

Professionnels de recherche

Janet Cleveland, Manuel Salamanca Cardona, Marianne Turcotte-Plamondon, Tamar Wolofsky

Nom des partenaires du milieu impliqués dans la réalisation du projet

Accueil liaison pour arrivants (ALPA), Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), La Maisonnée, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Direction régionale de la santé publique (DRSP) de Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), Centre des travailleurs et travailleuses immigrant-e-s, L'Archevêché de Montréal (Le Pont)

Établissement gestionnaire de la subvention

Université McGill

Numéro du projet de recherche

2019-ODAR-265470

Titre de l'Action concertée

Parcours migratoire et d'intégration des demandeurs d'asile

Partenaires de l'Action concertée

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Cette étude documente le parcours d'installation des demandeurs d'asile arrivés au Québec entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018, examinant les défis qu'ils affrontent ainsi que l'adéquation entre leurs besoins et les services offerts par les secteurs public et communautaire.

Nos résultats indiquent qu'il serait avantageux pour le Québec de considérer les demandeurs d'asile, non seulement comme des personnes en quête de protection à titre humanitaire, mais aussi comme des individus dotés de nombreuses compétences qui souhaitent apporter une contribution à leur société d'accueil et s'y établir en permanence.

Parmi les personnes ayant fait une demande d'asile au Québec, la majorité (59,8% en 2017-2020) verront leur demande accueillie, ouvrant la voie vers la citoyenneté. Il est d'autant plus important de prendre dès le départ des mesures pour favoriser leur intégration et celle de leurs enfants, que ce soit sur le plan de la francisation, de l'emploi, de l'éducation ou des conditions de vie.

Méthodes: L'étude s'appuie sur quatre types de données, soit une enquête sur tous les aspects essentiels de l'installation auprès d'un échantillon diversifié de 324 demandeurs d'asile; des entrevues en profondeur avec 31 d'entre eux; 9 groupes de discussion avec 46 acteurs du milieu; et des informations populationnelles de sources gouvernementales (IRCC, MTESS, CISR).

Mode d'entrée: Parmi les demandeurs d'asile arrivés en 2017-2018, un nombre important avaient traversé la frontière de manière « irrégulière ». Sur le plan juridique, le fait que les demandeurs d'asile entrent au pays de manière irrégulière ou régulière n'a aucune incidence sur leur statut ou le traitement de leur demande. Sur le plan de l'installation, nos résultats indiquent qu'il y a peu ou pas de

différences liées au mode d'entrée. La proportion de demandeurs d'asile qui ont un emploi est un peu plus élevée chez ceux entrés de manière irrégulière (50,8%) que de manière régulière (40,5%) et presque identique pour la recherche d'emploi (respectivement 23,2% et 24,3%). La proportion avec un diplôme postsecondaire est très similaire dans les deux groupes, soit 73,2% chez les arrivées irrégulières et 71,6% chez les arrivées régulières. De même, il y a peu de différences sur le plan de la connaissance du français: 32,4% chez les arrivées irrégulières évaluent leur français parlé comme bon ou excellent comparé à 33,5% chez les arrivées régulières.

Installation: Il s'agit d'une population dans la force de l'âge, avec 90,0% des adultes âgés entre 18 et 50 ans, et désireuse de travailler, puisque 94,0% des adultes ont demandé un permis de travail. Nos résultats indiquent que 72,8% des demandeurs d'asile détenaient un diplôme postsecondaire. Bien que 66,5% des travailleurs aient occupé un emploi requérant des études postsecondaires avant leur arrivée, seulement 16,5% avaient un emploi de ce niveau au moment de l'enquête.

Le manque de reconnaissance des études et de l'expérience professionnelle antérieure, combiné au manque d'accès à la formation pour la mise à niveau des compétences et connaissances, entravent l'intégration sur le marché du travail. Le manque d'accès aux garderies subventionnées est une autre barrière majeure à l'insertion en emploi et aussi à la francisation, qui pénalise particulièrement les femmes et encore plus celles qui sont monoparentales. En début de parcours de nombreux demandeurs d'asile doivent recourir à l'aide sociale, mais 68,3% d'entre eux le reçoivent pendant 12 mois ou moins et 37,8%, 6 mois ou moins.

Les demandeurs d'asile sont souvent confinés à des emplois au bas de l'échelle. Dans notre échantillon, le salaire moyen en 2019 était de 14,82\$ l'heure. Plus du quart des répondants avait subi une blessure ou maladie au travail. Depuis le début de la pandémie, les demandeurs d'asile ont apporté une contribution majeure à la collectivité à titre de préposés aux bénéficiaires ou à l'entretien dans les CHSLD et résidences pour aînés et d'autres emplois à haute exposition à la COVID-19.

La précarité financière est répandue chez les demandeurs d'asile. Parmi les répondants, 61,1% ont parfois à très souvent manqué d'argent pour subvenir à leurs besoins de base et 41,6% ont déjà vécu l'insécurité alimentaire. Ce taux s'élève à 59,4% chez les femmes monoparentales. Plusieurs se retrouvent dans des logements trop petits et 57,7% avaient eu des problèmes d'insalubrité.

Recommandations: À la lumière de nos résultats, nous proposons un changement de perspective qui s'articule autour de trois axes :

- Promouvoir l'intégration des demandeurs d'asile, notamment en facilitant la francisation et l'insertion dans des emplois qui correspondent à leurs compétences;
- Faciliter l'établissement en région pour les demandeurs d'asile qui le souhaitent après une période d'accueil à Montréal permettant d'évaluer leurs besoins et compétences afin de mieux les orienter;
- Favoriser le bien-être des enfants, notamment par des mesures pour sortir les familles de la pauvreté et par l'accès aux garderies subventionnées.

En premier lieu, nous proposons que dès leur arrivée, il y ait un processus d'évaluation des besoins et compétences des demandeurs d'asile afin de mieux les

orienter et favoriser l'arrimage avec les besoins en main d'œuvre dans les différentes régions du Québec. La durée du séjour sans frais en hébergement serait prolongée à six semaines pour faciliter ce processus. Le rôle de centre d'expertise du PRAIDA serait renforcé en collaboration avec le CERDA. Enfin, les groupes communautaires recevraient un financement accru pour déployer leurs services d'information, d'orientation et d'accompagnement pour l'ensemble des démarches d'installation.

En deuxième lieu, nous proposons des mesures pour favoriser l'intégration des demandeurs d'asile et l'atteinte de conditions de vie décentes, incluant un meilleur accès à la francisation, à la formation professionnelle et à l'éducation aux adultes; l'accès aux mêmes programmes, services et allocations d'insertion en emploi que les immigrants économiques; et l'accès aux garderies subventionnées.

En troisième lieu, nous proposons des mesures garantissant l'accès aux soins de santé partout au Québec sur présentation du PFSI ainsi que l'accès sans frais à l'ensemble des services psychosociaux offerts dans le réseau public.

En quatrième lieu, nous préconisons des mesures de soutien à l'établissement en région pour ceux qui le souhaitent après une période d'accueil initial à Montréal, notamment de mandater et financer des organismes pour coordonner l'installation des demandeurs d'asile et assurer l'accès aux services.

Enfin, nous suggérons d'améliorer le financement du système d'aide juridique pour les procédures de demande d'asile et incitons le gouvernement du Canada à prendre des mesures pour accélérer le traitement des procédures liées au statut de réfugié, à la résidence permanente et à la réunification familiale.